

Motion adoptée par le CTP de l'INRA le 22 juin 2007

Le CTP de l'INRA réuni le 22 juin 2007 dénonce la tentative de passage en force du projet de loi «*portant organisation de la nouvelle université*» prévue cet après-midi même au CNESER (Comité National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) alors que les organisations syndicales n'ont eu ce texte qu'il y a 2 jours.

Ce projet d'autonomisation totale des universités, incluant la gestion locale, la modulation des rémunérations de ses personnels, et la gestion du patrimoine immobilier, aurait des conséquences importantes et négatives pour l'INRA et ses personnels, notamment ceux des UMR. Le projet du Président de la République alors qu'il était encore candidat était de transformer les organismes de recherche en «agences de moyens». Des informations, encore non-confirmées, font aussi état d'un possible transfert des personnels chercheurs du CNRS vers l'Université.

Nous rejetons une telle proposition qui aurait pour conséquence, comme ce projet de loi, un accroissement de la précarité et le démantèlement de notre institut. Le CTP de l'INRA se prononce pour :

- l'abandon de ce projet de loi,
- le maintien de l'ensemble des missions et prérogatives de l'INRA en matière de recherche,
- le refus d'un éventuel transfert des personnels chercheurs comme des autres catégories vers l'université et les grandes écoles, et pour que les personnels INRA actuellement en UMR continuent à dépendre de l'INRA,
- le maintien du statut de chercheur fonctionnaire à plein temps,
- le remplacement intégral des départs à la retraite par des postes de titulaires,
- et l'ouverture de réelles négociations sur les moyens de renforcer le service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Cela passe notamment par l'augmentation du soutien de base et la création d'emplois de personnels titulaires de toutes catégories.

Le CTP décide d'envoyer une délégation porter cette motion au CNESER cet après-midi.

POUR : 10 (CGT, CFDT, CFTC)

NPPV : 10 (Administration)